**Appel à projets colloques 2025**

Préambule

Dans le cadre de l’appel à projets colloques 2025, la Région Bretagne, Rennes Métropole, Brest métropole et le Département du Finistère s’associent dans une démarche de mise en commun de leurs calendriers et d’un formulaire de demande proposant un socle commun à remplir par les porteurs de projet bretons. Elle s’inscrit dans une volonté d’harmoniser, de structurer et de rendre lisibles les aides des collectivités à l’organisation de colloques sur le territoire breton.

Présentation

Le formulaire suivant est à remplir par les porteurs souhaitant solliciter un financement auprès de la Région Bretagne (***périmètre de bénéficiaires localisés en Ille-et-Vilaine et dans les Côtes-d’Armor***) et/ou de Rennes Métropole.

 L’appel à projets de chaque collectivité conserve des spécificités propres liées aux objectifs et aux modalités d’instruction et d’intervention. Il est possible de les consulter en cliquant sur les liens suivants :

* Région Bretagne : <https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/soutien-aux-colloques-internationaux/> *à partir du le 1er octobre 2024 sous réserve de l'approbation à la Commission permanente du 30 septembre 2024.*
* Rennes Métropole : <https://metropole.rennes.fr/les-aides-la-recherche>

Ce tableau résume les principales caractéristiques des appels des deux collectivités :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Collectivité | Éligibilité | Priorités |
| Bénéficiaires | Localisation | Autres aspects |
| Région Bretagne | Établissements ESR etorganismes de recherche implantés en Bretagne | Sur le territoire breton | Colloques internationaux (de 40 personnes minimum) comportant au moins 30% de chercheurs rattachés à un laboratoire étranger\*  | Inscription dans la **S3 bretonne** |
| Rennes Métropole | Établissement ESR,organisme de recherche-> Implanté sur le territoire métropolitain | métropole rennaise | Colloques nationaux et internationaux (40 personnes minimum)\*\* | * colloques de grande envergure
* colloques internationaux
* manifestations scientifiques permettant aux chercheurs de développer et conforter des thématiques de recherche
 |

\*Les écoles d’été, les séminaires, les manifestations de culture scientifique à destination du grand public et tout autre type de manifestation ne donnant pas lieu à des communications scientifiques ne peuvent prétendre à une aide de la Région Bretagne.

\*\*Les écoles d’été, les écoles thématiques pour les doctorants, les conférences à destination exclusive du grand public ne peuvent prétendre à une aide de Rennes Métropole.

Calendrier (prévisionnel)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Publication de l’AAP | Date limite de dépôt des dossiers auprès de l’établissement porteur | Date limite de dépôt des dossiers validés par les établissements porteurs pour l’instruction  | Décision politique (*date prévisionnelle\*\**) |
| Région Bretagne | Septembre 2024\* | Se renseigner auprès de l’établissement porteur | le 13 décembre 2024 | Entre février et avril 2025 |
| Rennes Métropole | Entre février et avril 2025 |

Sont concernées par cet appel à projets, les demandes de colloques se déroulant entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025. Les colloques se déroulant avant les dates de décision des financeurs ne pourront pas avoir l’assurance de l’obtention du financement sollicité avant leur déroulement.

\* Pour l’Université de Rennes et l’Université Rennes 2, un dossier unique université-collectivités sera proposé et transmis lors du lancement des appels à projets par les universités.

\*\* Sous réserve du vote du budget.

Modalités de remplissage du formulaire

* **Porteurs de projets :**

Pour les deux collectivités, vous devez remplir obligatoirement la partie commune du formulaire (pages 4 et 5) et joindre **tous** les documents suivants (*remplis avec les informations, prévisionnelles le cas échéant, connues au moment du dépôt de votre demande*) :

* Liste des membres du comité d’organisation
* Liste des membres du comité scientifique
* Liste des intervenants

***Dans les 3 pièces ci-dessus, préciser dans la mesure du possible, l’établissement d’origine et la nationalité des personnes mentionnées.***

* Programme prévisionnel du colloque/de la manifestation
* Appel à communication, le cas échéant
* Prospectus, posters et autres documents éventuels de promotion de la manifestation
* RIB et fiche SIRET (*uniquement en cas de changement récent ou si le bénéficiaire n’a jamais reçu de soutien du financeur jusqu’à présent*)

**IMPORTANT**: Une annexe supplémentaire spécifique à chaque collectivité est aussi à remplir par le porteur selon la ou les collectivités sollicitées.

 **Un dossier complet contient : la partie commune complétée, les pièces jointes et la ou les annexe(s).**

* **Établissement :**

Il vous est demandé d’instruire l’ensemble des demandes déposées sous votre tutelle *(voir Annexe Établissement p. 10).*

Modalités de dépôt du formulaire

*Cette partie fait référence au calendrier précisé ci-dessus.*

Les **porteurs de projet** sont invités à envoyer **leur dossier complet** à la direction/au service recherche de **l’établissement porteur**.

Chaque établissement détermine une date limite de dépôt des dossiers qui lui est propre de façon à ce qu’il puisse transmettre l’**ensemble de ses dossiers validés et priorisés** **au plus tard le 13 décembre 2024** au contact référent : colloques@univ-rennes.fr. Il est demandé à chaque établissement d’accompagner ses dossiers d’une signature par demande *(format proposé en Annexe Établissement p. 10)* ou d’une lettre de soutien globale signée par le.la responsable de l’établissement et/ou son.sa représentant.e légal.e.

Les dossiers (formulaire et annexe(s)) seront ensuite analysés selon les modalités de chaque financeur.

Partie commune

|  |
| --- |
| **Formulaire de demande d’aide pour l’organisation de colloques et congrès scientifiques** |
| Demande de subvention auprès de : (*plusieurs choix possibles, se référer aux critères de chaque financeur plus haut*)[ ] Conseil régional de Bretagne[ ] Rennes Métropole |
| Nature du projet :[ ] Colloque [ ]  Congrès [ ]  Autre manifestation scientifique, préciser : Dimension : [ ] Locale [ ] Régionale [ ] Nationale [ ] Internationale |
| Identification du projet |
| Acronyme :Intitulé en français : |
| 1. Responsable scientifique de l’organisation de la manifestation
 |
| Nom – Prénom :Fonction :Équipe/Unité de recherche :Adresse e-mail :Téléphone : |
| Organisme de tutelle/Établissement (*organisme gestionnaire bénéficiaire de l’aide demandée*) :Référent administratif de l’unité et/ou gestionnaire du colloque (*personne à contacter pour toute question administrative ou financière*): Nom – Prénom :Fonction :Institution de rattachement :Adresse postale :Adresse e-mail :Téléphone : |

|  |
| --- |
| 1. Projet
 |
| Dates prévisionnelles du colloque/de la manifestation (*entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025*) : |
| Lieu du colloque/manifestation :  |
| Le colloque est-il organisé régulièrement : [ ] Oui [ ] NonSi oui, préciser les références et les lieux des éditions précédentes : |
| Description du colloqueThématique principale développée (*1 ligne*)Description du colloque/de la manifestation (*10-15 lignes*) [préciser les objectifs et le contenu du colloque/de la manifestation] : |
| Public visé par le colloque (*enseignant.e.s, chercheur.se.s, autres professionnel.le.s, étudiant.e.s, grand public*) *(****Préciser en 5 lignes****) : Il est obligatoire de préciser pour chacune de ces catégories le taux de participation prévisionnel.*Veuillez compléter le tableau ci-dessous :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nombre pressenti | Participant.e.s | Intervenant.e.s |
| au total |  |  |
| Rattaché.e.s à un laboratoire/organisme français |  |  |
| Rattaché.e.s à un laboratoire/organisme hors de France  |  |  |

 |
| Retombées attendues du projet (développement de collaboration(s) scientifique(s), de partenariat(s), autres…) (*Préciser en 5-10 lignes*) :Livrables : Publications envisagées : [ ]  Oui [ ]  Non *Si vous le souhaitez, préciser en 3-5 lignes, maximum.* |
| Données sur l’organisation du colloque/de la manifestation |
| Comité d’organisation : [ ] Oui [ ] Non Comité scientifique international : [ ]  Oui [ ]  Non |
| Informations complémentaires (par ex., si vous souhaitez mettre en avant un élément différenciant sur les partenaires, une instance, une fédération internationale impliqué.e.s, …) |

Budget prévisionnel

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Budget prévisionnel
 |  |
| **DÉPENSES** | **RECETTES**  |
| **Nature\*** | **Montant** | **Origine** | **Montant** | **Demandé/Acquis** |
| Hébergement |  | Inscriptions (prix unitaire = XX €) |  |  |
| Restauration |  | Établissement |  |  |
| Frais de gala |  | Rennes Métropole |  |  |
| Déplacements |  | Région Bretagne |  |  |
| Communication |  | Unité de recherche |  |  |
| Salaires et charges sociales des personnels non titulaires |  | Sociétés commerciales |  |  |
| Location de salle |  | Autres *(préciser)* |  |  |
| Autres (préciser) |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| **TOTAL** |  | **TOTAL** |  |  |

Annexe Conseil régional de Bretagne

|  |
| --- |
| Inscription du projet de colloque dans la stratégie régionale de recherche et d’innovation (S3) : |
| Le Conseil régional a adopté en 2020 sa Stratégie régionale Recherche et Innovation (S3 – Smart Specialisation Strategy) pour la période 2021-2027 intégrée dans le cadre plus global de la stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES) votée en avril 2023. La S3 s’appuie sur 5 domaines d’innovation stratégiques (DIS) et un axe transversal visant à répondre aux enjeux des transitions. La nouvelle S3 est disponible sur l’Extranet dans la rubrique « Documents à télécharger », ou sur le site bretagne.bzh : <https://www.bretagne.bzh/documents/strategie-regionale-de-recherche-et-innovations3-smart-specialisation-strategy-2021-2027/>Un projet de colloque peut être rattaché à la S3 en s’inscrivant : - soit dans un domaine d’innovation stratégique (DIS) (et un levier thématique correspondant) ;- soit dans l’axe transversal (et un des leviers thématiques associés) ;- soit dans un domaine d’innovation stratégique (levier) et l’axe transversal. Un projet non rattaché à un DIS (« hors DIS) ni à l’axe transversal est un projet « hors S3 ». Veuillez cocher la.les case(s) correspondante(s) : |
| **Domaines d’innovation stratégiques** : [ ]  Économie maritime pour une croissance bleue [ ]  Énergies marines renouvelables [ ]  Navires du futur [ ]  Ports, logistique et transports maritimes [ ]  Sécurité maritime [ ]  Environnement, santé des océans et gestion du littoral [ ]  Bioressources et biotechnologies marines[ ]  Économie numérique sécurisée et responsable [ ]  Cybersécurité [ ]  Électronique [ ]  Photonique [ ]  Images et contenus/ Réseaux et IoT [ ]  Spatial [ ]  Technologies numériques sobres et responsables [ ]  Données et intelligence artificielle[ ]  Économie alimentaire du bien manger pour tous [ ]  Nouveaux systèmes de production agricole [ ]  Agriculture de précision [ ]  Consommation de demain [ ]  Usine Agro. du futur | [ ]  Économie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie [ ]  Technologies pour la santé [ ]  Handicap [ ]  Bien vieillir [ ]  (Bio)Thérapies innovantes [ ]  Prévention – nutrition – environnement - travail [ ]  Cosmétique[ ]  Économie de l’industrie pour une production intelligente [ ]  Matériaux [ ] Technologies liées à la production industrielle et technologies de production [ ]  Industrie des mobilités [ ]  Énergies [ ]  L’humain dans l’industrie et Usages[ ]  Hors DIS |
| Insertion dans l’axe transversal : [ ]  Oui [ ]  NonSi oui, préciser la ou les priorités concernées ainsi que le ou les leviers associés : Priorités : [ ]  1-Transitions climatique et écologique [ ]  2- Cohésion et inclusion sociale Leviers : [ ]  Adaptation au changement climatique [ ]  Dialogue science/société[ ]  Atténuation/décarbonation et ENR [ ]  Jeunesse et vie étudiante[ ]  Économie circulaire et innovations frugales [ ]  Culture [ ]  Eau [ ]  Égalité et inclusion [ ]  Biodiversité  |
| Argumentaire sur l’inscription dans la S3 (*1 paragraphe : 5-10 lignes*) :*Il est possible d’expliquer pourquoi le projet de colloque ne peut s’intégrer dans la S3, le cas échéant.* |



Annexe Rennes Métropole

**1 - Description du projet**

* Le colloque fait-il partie d’un cycle de colloques ?

oui ☐non☐Si oui, ce cycle est-il co-organisé avec une association internationale à but non lucratif ?

oui ☐non☐Si oui, préciser le nom de l’association : ………………………………………………….

 Préciser les références et les lieux des sessions précédentes : ………………………………

 -----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**2 - Demande de réception**

**\****sous réserve de l'accord de la Ville de Rennes et de la disponibilité des salons de l'Hôtel de Ville*

🞏 oui

🞏 non

Si oui, merci d’indiquer :

- les dates et heures souhaitées : …………………….

- le nombre de participants à la réception : ……………………..

---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**3 - « Destination Rennes » - agenda partagé**

La SPL Destination Rennes a pour mission de renforcer l’attractivité de la métropole rennaise en matière de tourisme urbain, de rencontres professionnelles et de développement économique. Destination Rennes a également comme mission l’exploitation du Couvent des Jacobins - Centre des Congrès de Rennes Métropole. Un agenda partagé est mis en ligne sur le site du Bureau des Congrès [www.rennes-congres.fr](https://www.rennes-congres.fr/fr/). Cet agenda répertorie l’ensemble des événements professionnels et académiques se déroulant sur Rennes Métropole.

Ce dispositif permet d’optimiser la visibilité de la destination au national et à l’international, de consolider l’agenda des événements à venir, de faciliter le partage d’information entre les acteurs de l’accueil et les organisateurs.

Avec le lien suivant : [Formulaire de publication Agenda du Bureau des Congrès](https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=SYvIunsz2kWbJbU_ZJUjZ4d-9dYyBIJLtn8bpO4Qs3pUMEpYTUQyN0RHRjFMN1pMWlgxRzkyUVgxNCQlQCN0PWcu&wdLOR=c1BF8C7E6-FD37-E94A-B915-11A1912DA8BB), vous pourrez demander votre inscription à l'agenda partagé

**4 - Prise en compte des enjeux socio-écologiques– Modalités et critères pour l'attribution d'une bonification financière[[1]](#footnote-1)**

Pour l'appel à projet 2025, Rennes Métropole met en place un système de bonus pour encourager les organisateurs de manifestations scientifiques dans leurs démarches de sobriété en matière d'émissions carbone et d'ouverture vers la société civile.

Pour obtenir une bonification financière, la manifestation doit satisfaire à tous les critères obligatoires énoncés dans le formulaire à compléter. Le montant minimal de ce bonus est compris entre 150 € et 400 €, suivant la taille et la durée de la manifestation. Le montant du bonus est majoré de 100 € si la manifestation satisfait aux critères optionnels.

Cette bonification viendra compléter le montant de la subvention à la manifestation.

La demande est à compléter avec le lien suivant (durée estimée pour remplir le questionnaire : une minute).

<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=bWEu93z95k6Qbsl2pFiZ69Q5ssbqvJVNkA8a9tjiPbpURThENEFMWVU0T1FHMjhNMVlVWFVGVjdEQiQlQCN0PWcu>

**Pièces à joindre - OPTIONNEL**

* Un document décrivant la stratégie DD&RS de l'unité de recherche des organisateurs ;
* Une estimation de l'empreinte carbone : tableur à compléter transmis sur demande à l'adresse suivante : enseignement-recherche@rennesmetropole.fr

À noter : le bilan de l'empreinte carbone de l’évènement sera demandé à l'issue de la manifestation en même temps que le rapport scientifique de la manifestation.

Annexe Établissement

*L’instruction par l’établissement peut être remplie sur chaque dossier pris individuellement sur le format proposé ci-dessous ou de façon groupée dans une lettre de soutien globale sous format libre. Dans tous les cas, il est demandé que le document d’instruction soit signé par le.la responsable de l’établissement et/ou son.sa représentant.e légal.e (voir Modalités, pages 2-3).*

|  |
| --- |
| **Décision du Conseil Scientifique/Commission de la recherche de l’établissement ou responsable de l’établissement :** [ ]  Avis favorable**Responsable de l’organisme de tutelle :** Nom-Prénom :Signature : |

1. La liste des actions s'inspire des éclairages d'Émilie Jardé et Laurent Jeanneau (CNRS), co-chargé.e.s de mission recherche-innovation TEDS à l’Université de Rennes, accompagnés par Gaëlle Dagorn, stagiaire, pour la réalisation de la feuille de calcul BGES\_colloque RM. Elle s'inspire également du "Guide de l'empreinte carbone de la recherche" de l'Université Rennes 2. Nous les remercions tous chaleureusement. [↑](#footnote-ref-1)